



Toulon, le 30 avril 2020.

A Monsieur VIDELAINE,
Préfet du Var.

Objet : mesures de dé-confinement concernant les établissements scolaires

Monsieur le Préfet,

Lors de son allocution du 13 avril, Emmanuel Macron a annoncé une réouverture progressive des écoles et établissements publics locaux d'enseignement dès le 11 mai prochain. Edouard Philippe a précisé hier le calendrier de reprise pour les écoles et les collèges sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}.

Comme vous pouvez le comprendre, cette décision, si elle venait à être mise en œuvre, inquiète fortement le personnel de l'Education Nationale, de la Fonction Publique Territoriale ainsi que des transports scolaires.

En effet, rien ne permet de dire que les conditions sanitaires seront réunies pour garantir une reprise des cours en toute sécurité et les premiers éléments de réponse ne lèvent pas les inquiétudes tant ils semblent encore peu concrets et très éloignés des capacités matérielles de l'État détruites par des années d'austérité et de chasse aux services publics. Il y a fort à penser, d'après nos retours de terrain, que les équipements de protections individuelles ne seront pas disponibles en nombre suffisant (conformément aux préconisations de l'OMS), tout comme le gel hydroalcoolique. Et le premier ministre n'a pas annoncé la mise en place de tests systématiques et renouvelés pour les personnels et les usagers. Ajoutons à cela, que la dimension et la disposition des locaux est très variable et rarement adaptée à l'accueil du public dans le respect des strictes conditions sanitaires énoncées.

Après 1 mois de confinement et plus de 23000 morts dus à l'épidémie du coronavirus, Covid19, il est indispensable d'assurer la sécurité sanitaire de tous. Aujourd'hui, face à leur incapacité d'assurer cette sécurité sanitaire, de nombreuses Universités annoncent la reprise des cours physiques en septembre.

L'Éducation Nationale s'oriente vers un choix différent impliquant de nombreux salariés. Ces salariés (personnels de l'Éducation Nationale : d'enseignement, d'éducation et d'orientation, techniciens, administratifs, AED et AESH, ... ; agents territoriaux : agents de collège et lycée, Atsem, personnels de cantine, de crèche, d'entretien, ... ; salariés des transports scolaires, ...) ont parfaitement conscience que la reprise de l'activité économique prime sur leur santé.

L'argument avancé de réduction des inégalités ne tient pas si la scolarité est à mi-temps et si les conditions sanitaires transforment l'espace pédagogique en garderie... Enfin c'est souvent dans les milieux les plus fragiles que le taux d'absentéisme est le plus fort, et le volontariat risque d'avoir pour effet de garder éloignés de l'école ceux qui en auraient le plus besoin.

Le calcul du nombre du cumul des heures converties en jours de classe des élèves d'ici la fin de l'année scolaire est sans appel : moins d'une semaine pour un élève de seconde par exemple ; est-ce sérieux de croire qu'en si peu de temps et dans des conditions médiocres on sauvera ces enfants des inégalités sociales ? ou deux mois de télétravail ? Un autre

exemple, d'autant plus grinçant, en maternelle et en élémentaire -si tant est que les enfants soient capables de respecter les gestes barrières- pouvez-vous ne serait-ce qu'une seconde imaginer que des enfants de cette classe d'âge puisse travailler en restant clouer sur une chaise une journée entière : sans se déplacer auprès de l'enseignant-e, sans qu'on puisse prendre son cahier, sans manipuler de matériel pédagogique collectif etc...? C'est une mascarade, ce n'est pas l'école.

Et le gouvernement a fait pleurer dans les chaumières sur ces enfants dont le seul repas équilibré serait celui de l'école. Mais aujourd'hui il est incapable d'assurer la réouverture de la cantine scolaire et pour cause....

Et nous n'avons même pas ouvert la boîte de Pandore des conditions matérielles d'accueil pour garantir la sécurité des élèves des enseignants et personnels présents. C'est un casse-tête sans nom, à géométrie variable en fonction des lieux, des moyens en personnel et en équipement, avec le sentiment que l'on envoie les agents au casse-pipe. Seraient-ils pour l'Etat des dommages collatéraux acceptables ?

Nous ajouterons à cela que rien n'est jamais dit sur la responsabilité juridique des agents territoriaux et de ceux de l'Etat. Ils ne sont ni des spécialistes de la santé, ni du risque sanitaire. Ils ne sont pas spécialistes de la désinfection des locaux. Ils ne sont pas formés à cela. En situation d'enseignement, ils ne sont pas omniscients pour surveiller les enfants jusque dans le moindre petit geste du quotidien. Les personnels s'exposeraient donc quotidiennement aux possibilités multiples de faire courir des risques aux usagers. Leur propre responsabilité pénale pourrait être engagée par les familles en cas de contamination. Nous devons vous prévenir. Nous devons prévenir les personnels qu'il serait hors de question qu'ils supportent cette menace dans chacune de leurs tâches quotidiennes.

Il n'en demeure pas moins que la sécurité sanitaire doit être et rester la priorité pour eux comme pour les enfants accueillis. Pour l'heure, rien ne garantit que l'Éducation nationale et les collectivités territoriales seront en capacité d'avoir dans 10 jours (**10 jours !**) à disposition des stocks suffisants de matériel de protection, de tests, de personnel etc...

Pour toutes ces raisons, qui font qu'aujourd'hui la décision de reprise de la scolarité le 11 mai est impossible à mettre en œuvre réellement, nous demandons, via votre canal, le report -au mois de septembre 2020- de cette rentrée qui n'en est pas une et qui ne sert que des intérêts économiques. Dans le même sens nous vous demandons aussi de ne pas prendre d'arrêtés pour contraindre les collectivités qui feront le choix de ne pas rouvrir les établissements scolaires, pour les y contraindre. En outre, le plus urgent pour la CGT est de concevoir pédagogiquement la rentrée 2020 - probablement dans des conditions équivalentes- et de se doter en matériel suffisant pour faire face à un risque qui sera toujours présent.

Nous souhaitons également connaître en détail votre plan d'action en lien avec l'éducation nationale et les collectivités pour la date du 11 mai dans les établissements scolaires, si vous pensez l'organiser dans les conditions sanitaires de protection requise, ce que nous ne manquerons pas de vérifier. Bien entendu, si elles ne s'avéraient pas respectueuses de la protection des personnels de mettre en œuvre des droits de retrait partout où cela serait nécessaire.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le préfet, nos salutations républicaines.

Pour l'UD CGT VAR, Pour la Coordination Départementale des Services Publics, Pour la CGT Educ'Action

Olivier MASINI

Laurence BAZZUCCHI

Olivier GERARD

Secrétaire Général

Animatrice Départementale

Co-Secrétaire Général



Olivier GERARD



